Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260112-2026_BC_01-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2026-BC-01

Séance du 12/01/2026

Membres du bureau en exercice : 15
- **Présents : 13**
- **Votants : 13**
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 06/01/2026

Le 12 janvier 2026 à 18 h 00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 06 janvier 2026 - s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des mariages à Lesneven sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël		X	
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre		X	
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	TOUDIC	Yann	X		

Secrétaire de séance : MARTIN Aurélie

Ressources humaines : évolution du tableau des emplois au 01/03/2026

3.1 Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2026, présenté au conseil communautaire du 17/12/2025, plusieurs modifications du tableau des emplois permanents de la communauté ont été exposées. Ces modifications résultent à la fois de réflexions sur l'organisation des services communautaires, menées par le comité de direction, et de recommandations émises par la Chambre régionale des comptes.

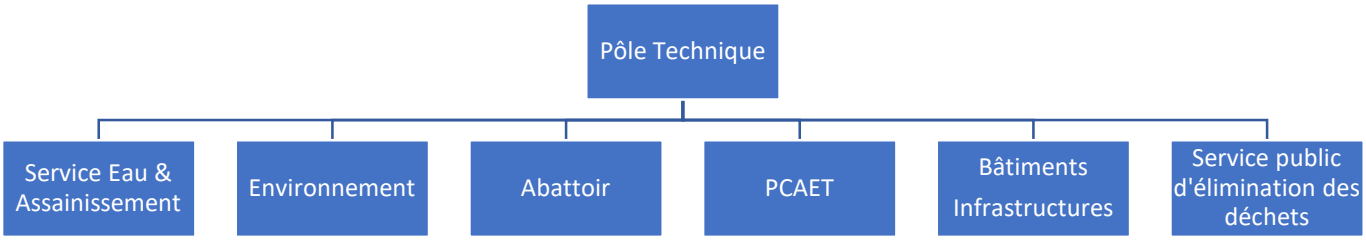
- Pôle technique :

A ce jour, le pôle technique comprend la gestion de l'eau & de l'assainissement (23.5 postes permanents en équivalents temps plein - ETP), des déchets (23 ETP), de l'abattoir (5 ETP), l'environnement (5 ETP) et du service bâtiments (3 ETP), ce qui représente près des deux tiers des effectifs communautaires.

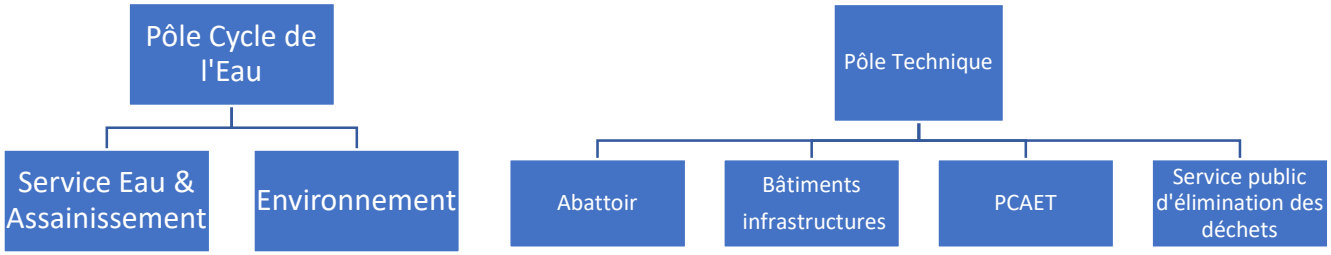
Compte tenu des enjeux particulièrement forts en matière d'eau et d'assainissement et d'environnement (notamment la protection de la ressource en eau, le renouvellement de réseaux d'eau potable et de branchements, la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations), il s'avère pertinent de scinder le pôle technique actuel en deux pôles distincts, selon le schéma suivant :

Organigramme au 01/09/2025 :

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260112-2026_BC_01-DE



Organigramme proposé :



Il est donc proposé de créer un emploi permanent de directeur ou de directrice Cycle de l'eau, poste à temps complet relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux (catégorie A de la filière technique), à compter du 01/03/2026.

- Service aménagement :

Autre modification de l'organigramme envisagée et présentée en commission permanente du 8 décembre 2025, puis dans le cadre du DOB du 17 décembre 2025, le renforcement du service aménagement sur la compétence habitat.

En effet, répondre aux besoins de logements (sociaux & locatifs notamment), favoriser la performance énergétique des habitations ou lutter contre l'indignité des logements, représentent des enjeux stratégiques forts pour la dynamique territoriale de la Communauté Lesneven Côte des Légendes. Ces actions et, plus largement, la mise en œuvre de la compétence « habitat » de la Communauté, nécessitent un agent à temps plein, dont les principales missions s'articuleraient autour de :

- la mise en œuvre, l'animation, le suivi et l'évaluation :
  - du Pacte territorial,
  - de l'OPAH RU,
  - de la politique du logement social,
  - de la politique relative au logement indigne ;

- ainsi que des actions et dispositifs suivants :
  - action au sujet des logements vacants,
  - lancement puis suivi d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des personnes âgées,

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260112-2026_BC_01-DE

- mise en œuvre du dispositif accession jeunes ménages …

Il est donc proposé de créer un poste permanent, à temps complet, dédié à l'habitat au sein du service aménagement, relevant de la filière administrative, en catégorie B (cadre d'emploi de rédacteur territorial) ou A (cadre d'emploi des attachés territoriaux).

- SPED et SEA :

Autre modification du tableau des emplois envisagée : **les effectifs affectés aux accueils techniques des services SPED et SEA.**

A ce jour, les unités d'accueil SPED et SEA comprennent respectivement 1.5 ETP et 3.5 ETP, un agent employé à temps complet étant affecté à 50% sur chacun des deux services.

Au sein de ces deux unités d'accueil, les agents assurent non seulement l'accueil physique et téléphonique des usagers, mais également le traitement administratif des sollicitations usagers et, côté SEA uniquement, la gestion financière de la facturation.

L'expérience montre que, compte tenu des différences substantielles entre les deux services (complexité / logiciels / procédures notamment), il n'est pas pertinent d'affecter une seule et même personne sur ces deux postes.
D'autre part, en cas d'absence imprévue, cet agent est sollicité pour combler le poste absent, ce qui met souvent le second service en difficulté.

Côté SPED, cette organisation ne permet pas d'absorber toutes les activités, ce qui entraîne un retard dans l'exécution des tâches, qui semble ne plus être rattrapable, ce qui met en difficulté l'équipe. Par ailleurs, ce fonctionnement « en flux tendu » n'autorise aucun aléa et complexifie l'établissement du planning des congés et la continuité de service (d'où des fermetures de l'accueil les après-midis pendant les mois de juillet et d'août, depuis deux ans).

Côté SEA, cette organisation laisse peu de marge de manœuvre et engendre de la tension, notamment dès que l'effectif est confronté à une absence imprévue. Par ailleurs, le dimensionnement actuel ne permet pas l'attribution de nouvelles tâches relevant des fonctions du personnel administratif, aujourd'hui réalisées par la responsable du service.

Il est donc proposé de supprimer le poste affecté à 50% au SEA et à 50% au SPED et de créer deux postes à temps complet (relevant de la catégorie C de la filière administrative - cadre d'emploi des adjoints administratifs), affectés pour l'un au SEA (employé sous contrat de droit privé) et pour l'autre au SPED (employé sous droit public, en qualité de fonctionnaire ou de contractuel public), à compter du 01/03/2026.

3.2 Dans le cadre du tableau des emplois non permanents, sont présentées deux demandes d'accroissement temporaire d'activité pour les services abattoir & systèmes d'information.

Au sein de l'abattoir communautaire, le remplacement du responsable (partant en retraite au 1er janvier 2026) n'a pas abouti favorablement, la collectivité ayant dû mettre fin à la période d'essai au bout d'un mois de contrat de l'agent recruté à compter du 12 novembre 2025.

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260112-2026_BC_01-DE

Afin de pallier l'absence de responsable, l'organisation des missions a été repensée, s'appuyant sur une montée en compétence des ouvriers d'abattage déjà en poste, notamment sur le volet accueil des apporteurs et gestion administrative et financière, ainsi que sur le volet technique (formation dispensée en interne).
Ces nouvelles missions se mettent en place progressivement et nécessitent de dégager du temps hors de la chaîne de production.

Il est donc proposé de créer un poste non permanent, à temps complet, d'ouvrier d'abattage dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité pour un durée de 6 mois (renouvelable) à compter du 1er février 2026 (un agent employé actuellement via l'AGDE, déjà formé, serait disponible pour assurer ce contrat).

Au sein du service Systèmes d'information, deux agents à temps complet sont affectés sur les missions de technicien en système d'information géographique [SIG] et de responsable de service. Ce dernier assure non seulement le pilotage de l'organisation informatique, mais il a en charge également les missions dévolues à un technicien informatique (support et assistance aux utilisateurs, gestion des infrastructures de télécommunications de la CLCL ou encore le lien technique et organisationnel avec les différents prestataires intervenants sur les systèmes d'information).

Depuis 2021, les missions de technicien SIG ont donné lieu à la création d'un emploi permanent en 2023 (cf. délibération N°2/2023 du bureau communautaire du 30/01/2023), mais l'effectif relatif à la gestion des systèmes d'Informations n'a plus évolué depuis.

Or nos outils bureautiques et informatiques tout comme nos effectifs ont largement progressé depuis 2021 :

	2021	2026
Mobiles et tablettes	63	130
Adresses mails	73	154
Serveurs	5	28
Pare-feu / switch managé	0	15 / 16

Nombre agents	74	98

De plus, depuis septembre 2025, le passage à une solution téléphonique par IP (3CX) a entraîné de fortes perturbations, engendrant un nombre de tickets (remontée d'incidents de la part des agents) important nécessitant l'implication du responsable SI sur ce dossier de manière anormale et non prévue.

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260112-2026_BC_01-DE

Il est donc proposé de créer un poste non permanent, à temps complet, de technicien des systèmes d'information, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité pour un durée de 6 mois (renouvelable), à compter du 1er mars 2026.

<u>Décision</u> : approbation à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La Présidente
Claudie BALCON

Claudie BALCON
Signature numérique de Claudie BALCON
Date : 2026.01.14 15:50:14 +01'00'